

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2012**

L'an deux mil douze, le vendredi 28 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni Espace Jean Monnet, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 047/2012 : "convention de mise à disposition de locaux avec le Conseil général (Maison des solidarités Etampes-Dourdan)".**

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LE CONSEIL GENERAL.**

**Mme BORDE** présente le rapport.

La Commune d'Etréchy ainsi que la Maison Départementale des Solidarités d'Etampes souhaitent mettre en place des permanences mensuelles effectuées par un travailleur social de la MDS d'Etampes/Dourdan à la PMI et en Mairie d'Etréchy.

Cette convention est prévue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 années.

Le texte complet de la convention est joint.

Vu la demande présentée par le Département de l'Essonne pour la mise en place dans les locaux municipaux d'une permanence effectuée par un travailleur social de la Maison Départementale des Solidarités d'Etampes/ Dourdan.

Vu le projet de convention présenté,

**APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention telle que jointe à la présente.